

MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu – Berna Camille – Berté Véronique – Descouens Marie-Sophie – Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme – Monnin Marie-Andrée - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Arnaud Gérard à Monnin Marie-Andrée – Château Gilles à Ulrich Marie-Agnès – Combes Gilles à Girard Maria-Pia – Morel Evelyne à Camille Berna

Secrétaire de séance : Berna Camille

DELIBERATION N°2024 - 007 : approbation du compte de gestion 2023 de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15, R 241-16 à 33.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2023 de LA COMMUNE, établi par le comptable du SGC BITERROIS Monsieur Patrick Ricard.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

- ADOPTE le Compte de gestion 2023 de la COMMUNE.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE MAIRE
David ASTRUC

